



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 1

L'an deux mille vingt et le 2 juillet à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages de L'Union, sur convocation régulière en date du 26 juin, sous la présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, M. YANNICK PUGET

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A M DENIS MOLET),

Était absent excusé :

DÉLIBÉRATION n° 2020/14

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent Mme Isabelle Godéas Présidente de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2019 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- - 7 782,41 € pour la section de fonctionnement
- 262,20 € pour la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- 36 702,44 € pour la section de fonctionnement
- 1 024,40 € pour la section d'investissement

Le détail du Compte Administratif est présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Président,

1° De donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019,

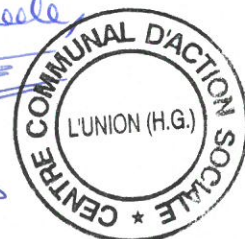
2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2019.

Pour copie conforme,
Le Président
Marc PÉRÉ

La vice Présidente

J. GODEAS



- Transmis le - 7 JUIL. 2020

- Affiché le - 7 JUIL. 2020